

# Dès septembre, la certification par unité concernera 55% des écoles du qualifiant

NATHALIE BAMPS

Dès la rentrée de septembre 2018, plus de la moitié des écoles de l'enseignement qualifiant (technique et professionnel) organiseront au moins une formation sur base du système de «certification par unité» (CPU). «En effet, annonce Marie-Martine Schyns, 10 métiers supplémentaires vont entrer dans le système de la CPU. Les profils ont été définis en lien avec les demandes des entreprises. Cela concerne 176 écoles», précise la ministre de l'Enseignement.

Les nouveaux profils de certification qui ont été créés concernent majoritairement des métiers en pénurie. On y retrouve les profils d'installateur électricien, maçon, technicien en système d'usinage, menuisier, carreleur, monteur en chauffage et sanitaire, restaurateur, plafonneur cimentier, peintre décorateur, agent agricole polyvalent.

À l'heure actuelle, 327 écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent un enseignement technique et professionnel. Avec l'ajout de ces 10 nouveaux profils, 70 d'entre elles intégreront la liste des 106 établissements qui travaillaient déjà sur la base de la certification par unités, au travers des 5 profils-métiers déjà mis en œuvre depuis la création du système (esthéticienne, coiffeur, méca-

nicien auto-entretien et polyvalent, couvreur).

## La CPU, c'est quoi?

Mais qu'est-ce que cette certification par unité (CPU)? Le système a été mis en place en 2011 sur une base expérimentale. En 2013, le système est devenu généralisé pour tous les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire inscrits dans les 4 profils métiers ciblés.

Son objectif? Lutter contre le décrochage des jeunes, particulièrement élevé dans l'enseignement technique et professionnel. À titre d'exemple, sur les 8.000 élèves qui sont sortis du système scolaire en 2014-2015, 6.600 provenaient de l'enseignement qualifiant.

La certification par unité avait donc pour objectif de motiver davantage les élèves, et leur éviter le découragement lié au redoublement. Plutôt que de perdre tous les cours réussis lorsqu'il redouble, comme c'est le cas dans le système classique, la certification par unité permet à l'élève de valoriser ses acquis, même en cas d'échec dans d'autres matières. Le redoublement n'existe plus, le parcours scolaire est saucissonné en acquis d'apprentissage.

Les deux dernières années d'étude (à partir de septembre, ce sera les 3 dernières années) sont donc organisées en 5 ou 6 unités d'acquis d'apprentissage. Chaque unité peut être acquise indépen-

damment d'une autre. Le projet doit encore être formalisé et coulé dans un texte de loi.

L'élève reçoit donc pour chaque unité réussie une sorte de «mini-certificat». Il faudra par contre qu'il ait réussi l'ensemble des unités pour que ces certificats soient validés.

Le système permet aussi de découper les parcours de formation. Le jeune qui décide de quitter l'enseignement secondaire pour choisir l'alternance (école-entreprise) peut faire valoir les unités acquises pendant son parcours.

Sur le terrain, la CPU pose par contre des problèmes d'organisation dans les écoles, pointe le MR. Les libéraux, dans l'opposition, ne s'opposent pas au projet, mais ont demandé la semaine dernière, dans une résolution, que l'extension à la 4<sup>e</sup> année secondaire du système soit postposée à septembre 2020, et que la CPU soit d'abord évaluée afin d'être éventuellement ajustée. Cette résolution a néanmoins été rejetée par la majorité.

**«Les profils ont été définis en lien avec les demandes des entreprises. Cela concerne 176 écoles.»**

**MARIE-MARTINE SCHYNS**  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
EN FWB